



PÔLE COMPÉTITIONS

FIN DE SAISON 2025/2026

Thématique

- COMPÉTITIONS**
- FORMATIONS**
- JEUNESSE**
- DEVELOPPEMENT ET RESPONSABILITE**
- GESTION ET ENGAGEMENT**
- DIRECTOIRE**

Destinataires

- Présidents**
- Secrétaires**
- Responsables sportifs**
- Trésoriers**

Nombre de pages : 3

Nombre de pièces jointes : 0

Information

Action à mener par le destinataire :

Madame, Monsieur,

Par mesure de simplification, la note est rédigée au masculin.

Lors de la réunion du 15 avril dernier, le Pôle Compétitions a statué, entre autres sujets, sur l'organisation de la fin de saison 2025/2026, dont les modalités sont les suivantes :

RAPPEL

Pour les catégories seniors **D3 et DM4** et pour toutes les catégories **jeunes**, les reports des rencontres en championnat, pour quelque motif que ce soit, seront acceptés jusqu'au **10 mai 2026** dernier délai.

Pour les catégories seniors **PR et D2**, les reports des rencontres en championnat, pour quelque motif que ce soit, seront acceptés jusqu'au **17 mai 2026** dernier délai.

Pour les catégories U13 à U18

- **Niveau « Élite » (une poule de U13 à U18) : club organisateur : la Chaize Giraud**

Les finales entre le premier et le deuxième de chaque catégorie se dérouleront les 23 et 24 mai 2026, à la Chaize-Giraud.

Chaque équipe qualifiée devra fournir un arbitre pour officier sur la rencontre. Le club de la Chaize-Giraud devra prévoir un arbitre de réserve, en cas de blessure d'un arbitre de club. Le défaut d'arbitre sera sanctionné par la perte par pénalité de la rencontre.

Les marqueurs et chronométreurs seront fournis par le club de la Chaize-Giraud et devront être expérimentés.

Le forfait d'une équipe entraînera la perte de la finale avec les conséquences sportives et financières (coûts pour le club de la Chaize-Giraud et frais de déplacement de l'adversaire).

- **Niveau 1**

Les finales se dérouleront, le 23 mai 2026 sur le terrain de l'équipe la mieux placée au classement inter-poules. Une demande de dérogation pourra être déposée dès que le club organisateur aura été déterminé.

Pour les catégories DMU13, DFU15, DMU15 et DFU18, le niveau 1 étant composé de 2 poules, les finales opposeront les équipes 1^{ères} de chacune des poules.

Pour les catégories DFU13 et DMU18, le niveau 1 étant composé de 3 poules, les finales opposeront les équipes 1^{ères} de chacune des poules sous forme d'une triangulaire.

Chaque équipe qualifiée devra fournir un arbitre pour officier sur la rencontre. Le défaut d'arbitre sera sanctionné par la perte par pénalité de la rencontre.

Les marqueurs et chronométreurs seront fournis par le club recevant et devront être expérimentés.

Un « forfait » ou perte par pénalité entraînera la perte de la finale, sans sanction financière.

Pour les seniors

- **PRÉ-RÉGION**

L'équipe qui termine 1^{ère} de la poule est championne de Vendée.

- **DF2 et DM2**

Les équipes premières de leur poule haute respective (poules C et D) se rencontreront, le 24 mai 2026, sur le terrain de la meilleure des deux équipes au classement inter poules, pour déterminer le « champion » de D2. Une demande de dérogation pourra être déposée dès que le club organisateur aura été déterminé.

Chaque équipe qualifiée devra fournir un arbitre pour officier sur la rencontre. Le défaut d'arbitre sera sanctionné par la perte par pénalité de la rencontre.

Un « forfait » ou perte par pénalité entraînera la perte de la finale, avec sanction financière.

Les marqueurs et chronométreurs seront du club recevant et devront être expérimentés.

- **DF3**

Le titre de champion de Vendée de DF3 sera attribué à la meilleure équipe du classement inter poules de DF3.

- **DM3**

Les équipes premières de leur poule respective se rencontreront, le 24 mai 2026, dans une quadrangulaire, sur le terrain de la meilleure au classement inter poules. Une demande de dérogation pourra être déposée dès que le club organisateur aura été déterminé.

Chaque équipe qualifiée devra fournir un arbitre pour officier sur la rencontre. Le défaut d'arbitre sera sanctionné par la perte par pénalité de la rencontre.

Un « forfait » ou perte par pénalité entraînera la perte de la finale, avec sanction financière.

Les marqueurs et chronométreurs seront du club recevant et devront être expérimentés.

- **DM4**

Le titre de champion de Vendée de DM4 sera attribué à la meilleure équipe du classement inter-poules de DM4.

À l'issue des divers championnats donnant lieu à des finales, la Commission Départementale des Compétitions 5x5 avertira les clubs de leur qualification, du classement de leur équipe et leur adressera le règlement complet de ces finales.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Laurence GUILLAUD Présidente de la Commission Compétitions 5x5	Brice SARRAZIN Vice-Président en charge du Pôle Compétitions	Brice SARRAZIN Vice-Président en charge du Pôle Compétitions
Référence	2026-04-15 – PCCS5 – FINALES FIN DE SAISON 2025-2026	